



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

### Discipline : éducation physique et sportive

Olivier CALAIS, Gisèle DESMOUTIEZ, Christophe MAUNY, Didier PREUVOST, Thierry TRIBALAT, IA-IPR d'éducation physique et sportive.

### **Préambule**

La circulaire de rentrée 2011 parue au B.O du 5 mai 2011 accorde une place centrale à l'amélioration des acquis des élèves, notamment en luttant contre les déterminismes sociaux et culturels. Assurer la réussite de tous, mais aussi accompagner chacun dans un parcours d'orientation personnellement choisi, constitue un axe prioritaire. Outre les valeurs fortes associées aux pratiques sportives, l'EPS doit permettre à chacun de disposer d'un corpus de compétences méthodologiques, sociales et culturelles dans le domaine des APSA suffisamment solides pour permettre une intégration active et réussie à la sortie du système scolaire. En toile de fond des programmes de collège (2008) et des lycées (2009, 2010), une matrice disciplinaire installe clairement une cohérence pour l'ensemble du cursus scolaire. Il revient donc à tous de concevoir des projets d'enseignement prenant en compte cette nouvelle dimension et de proposer des curriculums cohérents et pertinents en fonction des contextes d'enseignement. Ils devront permettre d'accroître la qualité des enseignements, de contrôler la nature et la qualité des acquisitions sans oublier de cibler précisément la contribution de la discipline à la mise en œuvre locale des réformes (le socle des connaissances et des compétences, l'accompagnement personnalisé, la contractualisation...). La politique de rénovation des projets EPS entamée par l'inspection pédagogique régionale s'inscrit dans ce projet ambitieux.

Cité académique  
Guy Debeyre  
20 rue Saint Jacques  
BP 709  
59 033 LILLE Cedex

### **Le pilotage de l'EPS au sein de l'établissement**

Le projet synthétique d'EPS constitue un outil de communication et d'échange dans l'équipe, mais aussi avec les collègues des autres disciplines, l'inspection lors de ses visites, l'équipe de direction et tous les partenaires concernés par l'EPS notamment les collectivités territoriales. Les équipes d'EPS veilleront à dégager les plages horaires nécessaires pour des réunions régulières, de maintenir à jour le cahier de coordination et de le soumettre au chef d'établissement. Le coordonnateur a dans ce cadre un rôle prépondérant et doit rester l'interlocuteur premier dans la relation avec l'équipe à la direction.

Les résultats relatifs aux examens seront consultables sur le site académique en septembre. Nous vous invitons à consulter attentivement les rapports de la CAHPN « voie générale et technologique » et « voie professionnelle » pour situer votre établissement en comparaison aux autres. Les résultats affichés et les recommandations émises doivent être un point d'appui à la réflexion collective pour assurer l'égalité du traitement des candidats et l'équité des procédures de certification.

Le certificat médical constitue la seule pièce justifiant l'inaptitude de l'élève. Nous préconisons la distribution aux familles dès le début de l'année scolaire du formulaire type téléchargeable sur le site EPS. En spécifiant la nature et le degré de l'inaptitude, il permet d'adapter les contenus d'enseignement voire d'offrir une autre forme de pratique physique.

De récents événements nous obligent à rappeler les obligations déontologiques du fonctionnaire d'Etat qui lui imposent loyauté, neutralité, réserve et discrétion professionnelle en toutes circonstances tant professionnelles que personnelles. Un contrôle de soi et une distance relationnelle sont a minima deux principes premiers à installer dans le rapport aux usagers qu'ils soient élèves ou parents.



16/44

### **Les priorités rectorales en matière de sport scolaire**

Les projets d'Association Sportive (AS), en complémentarité avec les projets d'EPS, auront à intégrer dans leurs objectifs une contribution à l'éducation pour la santé. D'une part, ils multiplieront et diversifieront les offres et conditions de pratique (compétition, animation, formation) en matière d'Activités Physiques et Sportives. D'autre part, ils accorderont une attention particulière à la préparation et à la réparation énergétique de l'effort. On recherchera la mise en place des vice-présidences d'élèves et de parents. Elles ont vocation à dynamiser le projet pédagogique des associations sportives (AS). Un effort sera consenti sur la place de l'activité physique dans l'éducation à la santé. La journée du sport scolaire prévue le 21 septembre 2011 doit permettre aux associations sportives scolaires de valoriser leurs activités.

### **La réforme des lycées de la voie Générale et technologique**

La réforme se poursuit à la rentrée 2011 avec la mise en place des classes de première. Les équipes seront attentives à l'atteinte du niveau 4 de compétence pour les APSA programmées, le niveau 5 devant être mis en perspective. Par ailleurs, l'année 2011 devrait voir apparaître les textes officiels qui présideront à la mise en place de la classe de terminale et de l'évaluation au baccalauréat. Des anticipations seront inévitables, une vigilance institutionnelle s'impose donc. Nous rappelons que la programmation d'une APSA spécifique obéit à un certain nombre de règles déjà précisées dans la lettre de rentrée 2010. L'inspection demande aux équipes de s'y conformer. Il est attendu également un engagement fort dans la réforme des lycées notamment au niveau de l'accompagnement personnalisé et de l'histoire des arts.

### **Les lycées de la voie professionnelle.**

La réforme se conforte maintenant dans les établissements en prenant soin toutefois d'opérer quelques vigilances. La première est liée au temps de pratique effective dans chacune des APSA programmées. Pour cela, il est important de prendre connaissance au plus tôt des périodes de stages et d'inscrire la programmation dans la cohérence d'ensemble de l'établissement. La seconde a trait à la possibilité pour l'élève de conserver une note en classe de 2<sup>nde</sup> pour le CAP/BEP et en première pour le Bac Pro. Il s'avère donc indispensable de créer un dispositif de centralisation et de conservation des notes pour permettre un suivi et une validation du contrôle en cours de formation sur l'ensemble du cursus d'enseignement. La troisième vigilance a trait au niveau exigé et à annoncer clairement aux élèves à savoir : niveau 3 pour le CAP/BEP et le niveau 4 pour le Bac Pro. La dernière vigilance concerne les candidats aux épreuves ponctuelles. Les lacunes parfois fortes dans la préparation physique avec tout ce que cela suggère de risques corporels nous conduisent à alerter les enseignants concernés sur la nécessité de proposer une préparation digne de ce nom en regard de leur responsabilité engagée.

### **Le collège**

Il apparaît parfois au cours de nos visites d'inspection que le socle commun soit pris en compte de façon un peu formelle, voire parfois absent des préoccupations de l'équipe. Une réflexion doit être menée pour intégrer concrètement les contenus du socle dans les leçons proposées aux élèves et de rechercher leur articulation avec les contenus des autres disciplines. L'inspection souhaite qu'une réelle concertation s'installe au sein des équipes sur l'articulation entre les objets, les procédures et les dispositifs d'évaluation partagés ; ceci pour mettre à l'épreuve la compétence acquise. Les équipes qui ont innové dans ce domaine prendront contact avec l'inspection. Il est attendu par ailleurs un engagement pluridisciplinaire dans l'histoire des arts. Enfin, nous rappelons que le savoir-nager est une priorité nationale. Nous faisons confiance aux équipes pour créer les conditions de sa consolidation en accordant dans la programmation la priorité aux non-nageurs.

### **Les formations**

Pour garantir l'efficacité de son engagement professionnel, il est indispensable de préserver une continuité de sa formation au cours de sa carrière. S'il est possible de se former au sein des actions de formation continue proposées par l'inspection et la DAFOP, il est un devoir de s'accorder régulièrement un temps d'auto formation par la lecture, l'innovation personnelle, l'observation de leçons et les échanges réciproques



17/44

entre collègues.

L'inspection remercie tous ceux qui se sont engagés à ses côtés pour assurer la formation des professeurs stagiaires. Celle-ci se poursuivra en 2011-2012.

Les résultats obtenus à l'agrégation interne placent l'académie en deuxième position sur le territoire national avec 9 admis. Il est à noter également 7 admis au capeps interne.

### **Les sections sportives scolaires**

La circulaire de rentrée précise que la rentrée 2011 sera l'occasion de donner un nouveau souffle aux sections sportives scolaires par l'élaboration d'un cahier des charges national. Le rappel d'un certain nombre d'exigences nationales permettra une labellisation académique de ces structures et de favoriser le développement de partenariats avec les collectivités territoriales et le monde sportif. Nous précisons que les sections existantes et les dossiers de candidatures doivent prendre en compte les évolutions du système et afficher clairement une articulation entre les projets éducatif et sportif.

### **Informations d'ordre général**

Comme l'année précédente, Christophe Carpentier (professeur agrégé) sera chargé de mission au sein de l'inspection pédagogique. Les enseignants agrégés qui souhaiteraient candidater au concours de recrutement des inspecteurs d'Académie - inspecteurs pédagogiques régionaux voudront bien prendre contact avec l'inspection pédagogique régionale pour bénéficier d'un échange et de conseils.

Nous souhaitons une excellente année scolaire à l'ensemble des enseignants d'EPS de l'Académie.